

Procès-verbal de la 229^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 17 avril 2018, à 16 h 30, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Nancy Lapointe Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Alain Lamarre Yves Mc Nicoll Benoît Valiquette

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame Elianne Duchesne



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

229.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CERL-180417-01

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 229.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 229.2 Adoption du procès-verbal de la 227^e assemblée du comité exécutif*
- 229.3 Adoption du procès-verbal de la 228^e assemblée du comité exécutif*
- 229.4 Suite(s) aux procès-verbaux*
- 229.5 Orientations budgétaires 2018-2019*
- 229.6 Budget d'investissement 2018-2019*
 - a) Maintien d'actifs du parc immobilier*
 - b) Renouvellement du parc immobilier (MAOB)*
- 229.7 Approbation du mandat de Collecto pour l'appel d'offres concernant le programme d'aide aux employés*
- 229.8 Information*
- 229.9 Divers*
- 229.10 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

229.2 Adoption du procès-verbal de la 227^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-180417-02

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 227^e assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le 13 février 2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

229.3 Adoption du procès-verbal de la 228^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CERL-180417-03

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 228^e assemblée extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 mars 2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

229.4 Suite(s) aux procès-verbaux :

Suite à l'ouverture du poste de coordination à la formation continue et au service aux entreprises, le processus s'est terminé avec succès par le comité de sélection. La nomination d'un nouveau titulaire se fera lors d'une séance extraordinaire la semaine prochaine.

La présidente du conseil d'administration profite de l'occasion pour informer les membres qu'un comité ad hoc s'est réuni pour analyser les coûts de convention. Les constats sont très encourageants et ont démontré l'application de bonnes pratiques.

229.5 Orientations budgétaires 2018-2019 :

Le directeur général présente le dossier et invite la directrice des ressources financières à prendre la parole.

Il est prévu au Règlement de gestion financière que le conseil d'administration adopte, préalablement à la préparation des budgets, un document d'orientations budgétaires devant guider leur élaboration.

La directrice des ressources financières présente les grands principes qui soutiennent les orientations budgétaires 2018-2019. La présentation budgétaire sera modifiée afin d'être conforme à ce qui est présenté dans les autres cégeps au regard des allocations ministérielles. En effet, le ministère considère le Cégep régional de Lanaudière comme un seul cégep. La présentation budgétaire reflète la mutualisation des risques financiers en plus de permettre une meilleure prévisibilité et une plus grande flexibilité pour les collèges tout en leur conservant leur autonomie sur les postes budgétaires reliés à la pédagogie.

Attendu que le document d'orientations budgétaires tient compte des faits saillants et choix budgétaires du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu qu'il se base sur les principes généraux de planification budgétaire qui ont cours au Cégep régional depuis plusieurs années;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration l'adoption du document d'orientations budgétaires 2018-2019 tel que déposé par la direction des ressources financières. »

Adoptée à l'unanimité.

229.6 Budget d'investissement 2018-2019 :

CERL-180417-04

Le directeur général présente le dossier et invite le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information à prendre la parole.

a) Maintien d'actifs du parc immobilier

L'allocation 2018-2019 pour le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Cependant, afin de permettre la réalisation de certains travaux dès la fin de la présente année scolaire, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2017-2018.

Cette allocation sera revue à la lumière des montants et des paramètres transmis par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2018-2019.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2017-2018 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 3 767 700 \$;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2018-2019 pour le maintien d'actifs du parc immobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2017-2018 sera reconduite;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès la fin des classes un certain nombre de travaux pour qu'ils soient complétés ou suffisamment avancés pour le début de la prochaine année scolaire;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2018-2019 – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2017-2018, soit 3 767 700 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Renouvellement du parc immobilier (MAOB)

L'allocation 2018-2019 pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Afin de procéder aux achats nécessaires en temps et lieu propices au déroulement des

CERL-180417-05

activités de la prochaine année, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2017-2018.

Cette allocation sera revue à la lumière des montants et des paramètres transmis par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2018-2019.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2017-2018 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 1 898 400 \$;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2018-2019 pour le renouvellement du parc mobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2017-2018 sera reconduite;

Attendu que ce budget est réparti entre le Cégep régional et les collèges constituants en fonction de paramètres établis par le MEES;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CERL-180417-06

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2018-2019 – Renouvellement du parc mobilier sur la base des montants accordés en 2017-2018, soit 1 898 400 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

229.7 Approbation du mandat de Collecto pour l'appel d'offres concernant le programme d'aide aux employés :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

Les services regroupés en éducation - Collecto offre aux cégeps et aux commissions scolaires la possibilité de se joindre à un appel d'offres public en vue du renouvellement du programme d'aide aux employés. À titre d'information, Collecto a recueilli 76 mandats pour cet appel d'offres et regroupe maintenant plus de 100 organisations qui utilisent ses services.

Par cet appel d'offres, Collecto entend conclure une entente pour une période initiale de trois ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2021 avec une possibilité de renouveler pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2023. L'adjudication du contrat sera faite en fonction du prix ajusté le plus bas, c'est-à-dire en considérant le volet qualité et prix.

En vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics en vigueur depuis le 1er octobre 2008 et des règlements qui en découlent, Collecto doit identifier tout organisme public désireux de participer à son achat de groupe dans ses documents d'appel d'offres. Le Cégep régional de Lanaudière offre à ses employés un programme d'aide depuis plus de 15 ans.

La direction des ressources humaines a procédé à une analyse du taux d'utilisation du programme sur une base historique. La tarification par employé sera donc évaluée selon un taux d'utilisation de 16%, pour un maximum de cinq consultations annuelles par employé.

Attendu que Collecto a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Attendu que le contrat de services professionnels au programme d'aide aux employés du Cégep régional de Lanaudière arrivera à échéance le 30 juin 2018;

Attendu que Collecto a l'intention de réaliser un appel d'offres regroupé en vue du renouvellement du programme d'aide aux employés;

Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par Collecto;

Attendu que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

Attendu que Collecto a l'intention de conclure une entente pour une période initiale de trois ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2021 avec une possibilité de renouveler pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2023;

Attendu que la direction des ressources humaines vient de conclure ses analyses et qu'une tarification par employé selon un taux d'utilisation de 16% et un maximum de cinq consultations annuelles par employé serait privilégiée pour le Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-180417-07

« Il est résolu d'autoriser la participation du Cégep régional de Lanaudière au regroupement des achats des services regroupés en éducation - Collecto en vue de l'appel d'offres public pour les services professionnels du programme d'aide aux employés. »

Adoptée à l'unanimité.

229.8 Information :

Comme suite à la demande de fusion des deux syndicats de soutien, une entente de principe est intervenue. Les modalités seront communiquées prochainement.

229.9 Divers :

Sans objet.

229.10 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 07.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée